

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

N° de la délibération : 2024-136

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

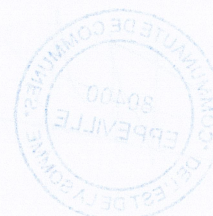
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :



DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la nomenclature comptable M57,

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

80585	Communauté de Communes de l'Est de la Somme	DM n°1 2024
Code INSEE	Centre Aquatique	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BA CENTRE AQUATIQUE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-323 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-323 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-323 : Contrats de prestations de services	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-323 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-323 : Frais de télécommunications	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 700.00 €	90 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75822-323 : Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 700.00 €	90 700.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Total Général		60 000.00 €		60 000.00 €

Vu le budget primitif 2024 adopté le 11 avril 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . approuve la décision modificative n°1 du budget annexe centre aquatique, dont le détail est présenté ci-avant.
- . autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,